



Abonnement annuel au métro parisienne

Par **descmarc**, le **21/01/2008 à 20:43**

Bonjour,rrnrnJe me suis abonné au métro parisienne à l'année et j'ai payé une grosse somme en début d'année pour obtenir le pass magnétique dit "navigo". Ce pass est tombé en panne 2 mois après, on m'as fais un pass provisoir de deux semaines en attendant un nouveau pass. Une fois les deux semaines écoulées je n'ai toujours pas reçu le nouveau pass. La société dit alors qu'il faut que j'achète des tickets qui me seront remboursés. Or, j'ai déjà payé le métro en début d'année, et si j'ai déboursé une forte somme c'est justement pour ne pas à a voir à acheter régulièrement des tickets hors de prix même si il me seront remboursés plus tard .Je suis étudiant et par définition je ne suis pas riche. Le fait de devoir acheter des tickets me pose des problèmes financier.rrnrnJ'aimerais donc savoir si celà est légale de devoir acheter des tickets alors que j'ai payé déjà ce fichu métro???rnQuel recours ai-je pour dénoncer cette situation?rnSi il existe des article de loi concernant mon problème pourriez-vous m'indiquer ou les trouver?rrnrnJe vous remercie par avance de votre réponse et de l'aide que vous m'apporterez.